

La Franche-Comté agricole à la veille de 1992

Robert CHAPUIS

1991 - Actes du Colloque sur Les agricultures régionales de la CEE (à vérifier)

On analysera successivement les principales caractéristiques de l'agriculture comtoise, son évolution récente, ses atouts et ses handicaps, sa préparation à l'échéance de 1992.

1. Une petite région agricole

La Franche-Comté est une petite région, aussi bien par sa surface totale (16300 km², soit environ, 2,9 % du territoire national) que par sa surface agricole (7 850 km², soit 2,5 % de la S.A.U. française).

Comme ce n'est pas une région d'agriculture intensive, elle ne contribue que pour 1,6 % à la production nationale agricole (Bretagne 7,9 %). Au sein même de la région, l'agriculture joue un rôle marginal : elle fournit, moins de 4 % de la valeur ajoutée régionale.

Enfin, la Franche-Comté étant une petite région par sa population totale (1,1 million, soit 2 % de la population nationale), les travailleurs de l'agriculture sont peu nombreux (35 000, soit 2 % des agriculteurs français) et ne représentent que 7 % des actifs régionaux. Les 20 700 exploitations comtoises ne comptent que pour 2 % dans le total national.

En conclusion, on peut dire que l'agriculture comtoise ne « pèse » que le 1/50^e environ de l'agriculture française.

2. Une région spécialisée

Dès avant le XIX^e siècle dans la montagne du Jura, et depuis la deuxième moitié de ce même siècle ailleurs, la région s'est spécialisée dans l'élevage bovin : 80 % de la S.A.U. est en herbe, dont 68 % en prairies permanentes.

Sa spécialisation est plus précisément laitière: 55 % des exploitations sont à dominante lait (contre 24 % en France) et cette proportion atteint 64 % si l'on ne prend en compte que les exploitations véritables. Ainsi, la région participe pour près de 5 % au chiffre d'affaires « lait » national et pour 4 % aux livraisons de lait, alors qu'elle ne couvre que 2,5 % de la S.A.U. Si l'on ne prend en compte que le fromage, qui est la vraie spécialité locale, la part de la région dans la production nationale monte à 8 %.

Les exploitations à dominante viande viennent loin derrière les précédentes (16 %). Elles produisent la majeure partie des 40 000 tonnes de viande de bœuf et des

8 600 tonnes de viande de veau de la région, le reste étant fourni par les exploitations à dominante lait, dont les vaches de réforme vont à l'abattoir. Pour la viande, on retombe donc au niveau de la moyenne nationale, puisque la Franche-Comté ne produit que 2,5 % de la viande française. Si l'on ajoute les exploitations à dominante lait aux exploitations à dominante viande, on constate que les 2/3 des exploitations se consacrent à l'élevage bovin.

Dans ces conditions, les productions non bovines sont secondaires. Seuls 20 % des exploitations sont à orientation « autres herbivores ». Malgré l'abondance du sérum, sous-produit de l'industrie fromagère, l'élevage porcin est très largement en dessous de la moyenne nationale (1 % des porcs français). 11 est le fait surtout d'un petit nombre d'exploitations spécialisées (moins de 300) qui détiennent chacune au moins 100 porcs et élèvent les 6/7^e du troupeau. Mais 18 élevages seulement ont plus de 1 000 porcs.

Les autres élevages comptent encore moins. Le cheval résiste mieux qu'ailleurs (3,6 % du cheptel français) grâce au maintien de l'élevage du cheval comtois dans le Haut-Doubs. Les élevages ovins (0,9 % du troupeau national) et caprins (0,4 %) sont, quant à eux, tout à fait marginaux. Donc, finalement, les exploitations à dominante élevage forment 88 % du troupeau : il y a donc bien une forte spécialisation régionale.

Les exploitations à dominante céréalière sont très rares. En effet, en dehors des exploitations à dominante élevage, la quasi totalité des autres sont sans dominante, c'est-à-dire qu'aucune spéculation n'y fournit plus de 2/3 de la marge brute totale. Ce qui ne signifie pas qu'on ne cultive pas de céréales en Franche-Comté, mais près de la moitié de celles-ci (46 %) sont auto-consommées à la ferme. Il s'agit surtout de l'orge qui représente plus de la moitié de la production (44 % contre 22 % en France). Par contre, ce sont surtout le blé et le maïs qui sont collectés (à 75 %), mais l'ensemble des céréales régionales ne compte guère dans la production française (1,4 %).

3. L'apparition récente de spécialisations intrarégionales

L'agriculture comtoise a connu dans les 15 dernières années une évolution conforme aux tendances générales, mais avec quelques originalités. Les structures ont évolué rapidement. Globalement, un tiers des exploitations a disparu, ce qui est conforme à la moyenne nationale. Mais les petites exploitations ont tendance à disparaître plus vite qu'en France, et les grandes à augmenter plus rapidement (+ 107 % pour les plus de 50 ha, contre + 33 % en France). La superficie moyenne reste supérieure à celle de la France (33 ha contre 27). Tout ceci dans un contexte de quasi permanence de la S.A.U. régionale (-0,8 % contre - 5 % en France) et du maintien des friches à un niveau très faible (2,1 % du territoire contre 5 % en France).

Les productions et les rendements ont augmenté. Si le nombre des vaches a un peu diminué (-3 %), les rendements sont passés de 3 600 litres à 4 100. Performance il

est vraie inférieure à celle de la Bretagne passée de 2 800 à 4 600 l. Les livraisons de lait ont augmenté d'un tiers, chiffre cependant là encore inférieur à la moyenne française (+40 %) et plus encore à celle de la Bretagne (+ 100 %). Le nombre des établissements collecteurs de lait, dont 3 sur 4 sont des coopératives a diminué de 40 %.

Cependant, la place du lait dans l'économie régionale agricole tend à diminuer au profit des céréales et de la viande de bœuf. Alors que le nombre des exploitations à dominante lait a baissé de plus de moitié, celui des exploitations à dominante viande bovine a augmenté, de même que celles d'agriculture générale.

Cependant, ces tendances globales cachent la réapparition de spécialisations intrarégionales précédemment gommées. En effet, au-dessus de 400 m d'altitude, on a cherché, au moins jusqu'à ces toutes dernières années, à augmenter le cheptel laitier, en intensifiant au maximum la production herbagère, puisque ici la culture du maïs est difficile ou impossible. En dessous de 400m, on a plutôt cherché à développer les céréales; le maïs a rapidement progressé, en particulier pour l'élevage de bovins à viande. Ainsi, le département du Doubs, essentiellement « montagnard », détient 37 % des Surfaces Toujours en Herbe de la région et produit 45 % du lait. Le département de la Haute-Saône, essentiellement en plaine, détient 55 % des surfaces en blé et 45 % des surfaces en maïs grain.

4. Pour l'échéance de 1992: atouts et handicaps

Face à l'échéance de 1992, quels sont les atouts et les handicaps de l'agriculture comtoise ?

Cette agriculture a d'abord pour elle d'être dotée de structures relativement confortables. La taille moyenne de l'exploitation est, on l'a vu, supérieure à la taille nationale et un exploitant sur quatre a plus de 50 ha, contre 1 sur 7 en France.

De gros efforts de scolarisation et de vulgarisation ont donné aux agriculteurs comtois un bon niveau technique. La région est la troisième, après l'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais, par la proportion de chefs d'exploitations initialement formés à l'agriculture.

Mais, l'atout essentiel est dans la nature de ses produits. La région est spécialisée dans des produits comme le fromage, dont la consommation est en progression constante (+ 40 % depuis 1973), au contraire du lait de consommation ou du beurre dont le marché est presque saturé (+ 5 à 15 % depuis 1973). Ces fromages eux-mêmes sont de qualité. Le Comté, le Bleu de Gel, le Mont d'Or bénéficient d'appellation d'origine ; l'Emmental et le Morbier au lait cru, ainsi que la Cancoillotte sont dotés désormais de label. Ceci permet de dégager une plus value par rapport aux régions qui, comme la Bretagne, ont développé la fabrication de poudre de lait, d'Emmental ordinaire et de beurre.

Face à ces atouts, intéressants mais pas décisifs, les handicaps sont nombreux. On remarquera d'abord que certains des atouts sont en train de se relativiser : la taille des exploitations augmente en moyenne moins vite qu'ailleurs et les labels fleurissent un peu partout en France.

Plus grave, la moitié de la région située à plus de 400 m d'altitude semble condamnée, ou si l'on est optimiste semble avoir vocation, à la spécialisation fromagère puisque l'altitude gêne la diversification vers d'autres produits. L'intensification elle-même est difficile puisque l'ensilage du maïs est exclu à la fois par l'altitude et par la fabrication du Comté qui en interdit l'usage.

Dans la plaine, la spécialisation entamée vers les céréales et la viande, intéressante un certain temps, a un avenir limité, vus les quotas mis en place par la C.E.E.

Enfin, un des plus lourds handicaps se situe au niveau de la transformation. Malgré la disparition d'une vingtaine de laiteries chaque année, la Franche-Comté en compte encore 400 soit, à elle seule, 30 % du total français. Une seule grande laiterie bretonne produit en un jour autant de fromage qu'une fromagerie jurassienne en un an ! Seule une trentaine d'établissements traite plus de 5 millions de litres de lait. Cette dispersion coûte cher et elle ne facilite ni la recherche d'une qualité homogène, ni la promotion du produit.

Dans ces conditions, les I.A.A. comtoises apparaissent fragiles. La valeur ajoutée a progressé en moyenne moins vite qu'en France, au cours de ces dernières années. Et, fait caractéristique, les exportations ne portent que sur 6 % du chiffre d'affaire.

5. La préparation de 1992

Le volet agricole du deuxième plan régional (1989-1993) se donne pour but d'accélérer l'adaptation de l'agriculture régionale en facilitant l'installation de jeunes agriculteurs (création d'un fonds régional d'installation, mesures socio-culturelles diverses), en améliorant la compétitivité des abattoirs, en valorisant la filière viande par des produits finis directement commercialisables, en soutenant les études techniques préalables à la création d'ateliers spécialisés dans des petites productions.

Sur le terrain même, au-delà de la double spécialisation en cours (montagne-lait, plaine-céréales-viande), on s'attache particulièrement à la recherche de la qualité. Par exemple, 30 entreprises ont engagé un « programme d'actions concertées » (PACLAIT) qui concerne un millier de producteurs et mobilise dix animateurs. On établit d'abord un constat technique et financier sur la qualité du lait et des produits finis, puis on définit un certain nombre d'actions techniques au niveau de l'entreprise laitière et des producteurs pour arriver à une qualité optimum.

Certains agriculteurs s'efforcent également de mieux valoriser leurs productions en allant, si possible, jusqu'aux produits finis. Un projet d'atelier collectif d'abattage (lapins, volailles) et de transformation (conserverie, fumage, distillation) est à l'étude dans le Territoire de Belfort.

Enfin, comme ailleurs, on songe à la diversification. Quatre orientations sont actuellement ciblées : les volailles fermières (pour lesquelles une entente éleveurs-bouchers essaie d'obtenir un label « coq au vin jaune », le lapin angora (une trentaine de producteurs unis en Groupement d'Intérêt Économique), l'aquaculture d'eau douce, enfin l'escargot... Pour ce dernier, des recherches menées dès 1960 n'ont véritablement débouché sur des réalisations concrètes qu'en 1987. Une trentaine d'éleveurs, groupés en CIE, sont actuellement recensés. Mais ces élevages fournissent à des prix deux à trois fois supérieurs à ceux des escargots de cueillette de Turquie ou des pays de l'Est; d'où la nécessité, ici encore, de vendre un produit fini pour être compétitif.

Enfin, la diversification se cherche évidemment aussi hors de l'agriculture proprement dite, et principalement dans le tourisme. Une partie au moins de la région, la montagne du Jura, offre un bon potentiel. D'ores et déjà, une exploitation sur cinq y possède une activité annexe liée au tourisme. Mais, au niveau individuel comme au niveau collectif, l'ouverture vers des activités et des investissements liés au tourisme rebute encore souvent le milieu agricole.

Cela suffira-t-il à changer fondamentalement l'agriculture comtoise ? Il ne le semble pas. Les évolutions lourdes en cours risquent de se poursuivre encore un moment et, de toute façon, au moins jusqu'en 1992.